



# UROGEC de BRETAGNE

---

A l'attention des établissements  
Du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré de Bretagne

Madame, Monsieur

Vous allez prochainement recevoir l'appel de cotisation du 10 juin 2014, au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2013-2014. Vous y verrez apparaître une ligne de « cotisation I.D.R. ».

Cette cotisation est destinée à mutualiser le coût des Indemnités de Départ à la Retraite versées en fin de carrière aux chefs d'établissement par le dernier employeur.

Cette cotisation n'était plus appelée depuis 2006, du fait d'une réserve de fonds suffisante, mais doit désormais être réactivée.

Les montants **annuels** qui seront désormais facturés sont les suivants :

- 0,50 € par élève en premier degré
- 1,20 € par élève en second degré.

Ce projet de réactivation de la cotisation a été successivement présenté au conseil d'administration de l'UROGEC, puis aux représentants régionaux des organisations de chefs d'établissements.

Veuillez croire en l'expression de nos sentiments distingués.

Eric ABOLIVIER  
Coordinateur

---

Union Régionale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique de Bretagne  
Côtes d'Armor • Finistère • Ille et Vilaine • Morbihan

45, rue de Brest • CS 34210 • 35042 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 54 67 30 • Fax 02 99 14 42 75 • E-mail : [urogec@ecbretagne.org](mailto:urogec@ecbretagne.org)